



Vandœuvre, le 6 mai 2024
Lge 2020-2025 / CM 34

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 6 mai 2024 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Carlos BACHMANN, Jean-Pierre GARDIOL, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Véronique LEVEQUE (Présidente), Jean-Dominique MARECHAL, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Melvin PROVINI, Eugenia RICCIO, Amedeo SERRA, Paul STALDER, Galia TURRETTINI, Jean-Louis VAUCHER

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, maire
M. René STALDER, adjoint
M. Maximilien TURRETTINI, adjoint

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, secrétaire général

Procès-verbaliste : Mme Emilie GATTLEN

Excusés MM. Philippe MOREL, Éric PROVINI

* * *

Mme LEVEQUE, Présidente, souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance à 19h34.

1. Approbation de l'ordre du jour

La Présidente annonce une modification relative au point 9 de l'ordre du jour. Il est proposé de supprimer ce dernier, le Bureau ayant reçu un courrier concernant la délibération DM 07-2024, auquel il est important de pouvoir répondre. Le traitement de celle-ci serait donc reporté à la prochaine séance.

L'ordre du jour, ainsi modifié, est approuvé à la majorité, par 12 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2024

Le procès-verbal du 25 mars 2024, est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du Maire et des Adjoints

Plan directeur communal (PDCom)

Mme le Maire annonce que le PDCom a été validé par le Conseil d'État en date du 24 avril 2024. Deux coquilles concernant les dates de consultation publique ont dû être corrigées dans les considérants,

sans incidence sur l'arrêté lui-même, qui a été publié. Mme le Maire remercie le Conseil pour son travail, qui a permis d'arriver à cet aboutissement.

Changement de directrice à l'école de Vandœuvres

Comme certains le savent déjà, Mme Déchamboux, directrice de l'école de Vandœuvres depuis de nombreuses années, prendra sa retraite anticipée à la fin du mois de juin. Elle était responsable du plus grand établissement du canton, avec cinq écoles et plus de 950 élèves à la rentrée prochaine, ce qui représente une charge considérable. La Commune aura l'occasion de la remercier comme il se doit. Elle sera remplacée par Mme Sandrine Di Iorio, que Mme le Maire rencontrera sans doute prochainement.

Crèche Bubbles (Thônex)

La Mairie a reçu le tableau des prévisions d'inscriptions pour les places réservées aux Vandœuvriens à la crèche Bubbles Kids de Thônex. Le taux d'occupation est de 98 %, soit quasiment la totalité. Les 2 % restants représentent une demi-journée qui n'est pas complète, et qui pourrait par exemple être occupée par un enfant déjà inscrit. Ce taux très satisfaisant confirme, si besoin était, la demande des familles vandœuvriennes pour des places de crèche.

Baisse d'impôts votée par le Grand Conseil

Comme cela a été annoncé dans la presse, le Grand Conseil a voté une baisse d'impôts. L'administration communale n'a pas encore eu le temps d'effectuer le calcul exact, mais cela aura des répercussions conséquentes sur le budget de la Commune, puisque la loi prévoit que la baisse s'applique aussi aux impôts communaux. Une projection approximative sera réalisée afin d'estimer l'impact de ce changement pour 2025. À noter que cette loi est sujette à un référendum obligatoire, et qu'il semble donc judicieux de se pencher de manière complète sur la question afin de pouvoir voter en conséquence le moment venu.

Manifestations

La course des 10 km du Marathon de Genève est passée à Vandœuvres samedi en fin de journée. Mme le Maire remercie les conseillers venus apporter leur aide et participer au ravitaillement. Elle remercie également tous les Vandœuvriens qui étaient présents.

M. VAUCHER rejoint la séance à 19h42.

Tout le week-end, le marathon a connu un record de participation. La météo du samedi a été clémentine, puisqu'il n'a commencé à pleuvoir que cinq minutes après la réouverture de la route. En outre, la Jeunesse vandœuvrienne a animé la place et un public nombreux est venu encourager les coureurs. Aucun couac n'est à signaler pour cette édition, qui a été une réussite.

Le tournoi de pétanque, initialement prévu le 31 août, aura finalement lieu la semaine précédente, soit le 24 août, pour des questions d'organisation interne.

La dernière soirée du Crève-Cœur a eu lieu la semaine dernière. La pièce, qui mêlait théâtre, chant lyrique et humour, était très divertissante. La saison prochaine reprendra en septembre et la Commune réitère son engagement d'offrir ces quatre ou cinq soirées par an à la population.

La sortie des aînés, à laquelle les conseillers municipaux sont toujours les bienvenus, aura lieu quant à elle le jeudi 6 juin et emmènera les participants à la Fondation Gianadda, à Martigny, pour une visite de la rétrospective d'Albert Anker.

Bâtiments communaux – chauffage à distance

M. R. STALDER fait part d'une information concernant les bâtiments communaux, et plus particulièrement le chauffage à distance. Vandœuvres bénéficiera d'une offre de service faisant partie du programme Eco-21, financé par les SIG. Ce sont « des prestations dans le domaine de l'expertise par l'élaboration d'actions pour économiser les énergies. » La Commune a décidé de s'orienter vers un programme dont l'objectif est d'optimiser le chauffage à distance qui, en l'état, requiert des interventions d'une pléthore d'entreprises qui peinent à se coordonner. La question sera évoquée plus en détail lors de la prochaine séance de la Commission durabilité et bâtiments, dans les divers.

Chantier Gardy

Le chantier Gardy continue d'avancer dans les délais, avec une fin des travaux prévue courant septembre. Les bâtiments, et notamment la maison d'habitation, prennent forme et les murs ont été peints.

Fonds de la biodiversité

Les habitants ont jusqu'au 15 mai 2024 pour présenter des projets qui, s'ils sont acceptés, peuvent être financés jusqu'à 50 % par ce fonds. Il encourage les conseillers à en parler à leurs voisins et leur entourage. Jusqu'à présent, quatre ou cinq dossiers ont été reçus.

Ruches de la Mairie

M. TURRETTINI annonce que les ruches du parc de la Mairie ont essaimé le week-end dernier, avec près d'un mois d'avance. Grâce à la vigilance du responsable du parc, il a été possible de reprendre l'essaim et de l'installer dans deux nouvelles ruches. En conséquence, le rucher de la Mairie produira vraisemblablement du miel supplémentaire, pas forcément ce printemps puisque les colonies sont relativement faibles après cette division en deux, mais peut-être cet été.

Véhicule Mobility

Faisant suite à des questions posées lors des deux séances précédentes sur l'utilisation de la voiture Mobility, notamment sur la possibilité ou non de faire une distinction quant au lieu d'habitation des utilisateurs, M. TURRETTINI indique que c'est effectivement le cas et il communique les chiffres suivants : les personnes domiciliées à Vandœuvres représentent 26 % du nombre de clients, mais 51 % environ des réservations du véhicule. Le nombre de clients est en effet indépendant du nombre de réservations. Viennent ensuite les communes de Genève (12,9 %), puis Vésenaz, Chêne-Bougeries, Thônex, Carouge, Chancy et Chêne-Bourg (entre 3 % et 6 % chacune). Les raisons qui sous-tendent ces statistiques ne sont pas connues, mais il s'avère que passablement de personnes domiciliées dans d'autres communes que Vandœuvres ont recours à ce véhicule. Pour rappel, la voiture prise à Vandœuvres doit y être ramenée.

Chantiers au chemin de la Blonde

D'importants chantiers débuteront prochainement au chemin de la Blonde, au numéro 22 pour commencer, puis au numéro 25. En prévision de ces travaux, qui sont susceptibles d'entraîner des nuisances pour les riverains et la circulation dans le secteur, l'Exécutif a pris contact avec les personnes responsables de ces projets afin de trouver des solutions pour en minimiser l'impact. Il a été décidé, en conséquence, que le tronçon du chemin de la Blonde qui se trouve entre la route de Vandœuvres et le chemin du Dori serait fermé à la circulation de manière bidirectionnelle (piétons et cycles exceptés), à partir du 20 mai. L'objectif est de laisser le passage pour les camions, qui seront contraints d'arriver et de repartir par la route de Vandœuvres exclusivement, ce qui évitera qu'ils ne circulent en direction du chemin de la Seymaz. L'Exécutif est conscient que ce n'est pas une solution miracle, mais cela permettra d'éviter un nombre important de blocages et de nuisances pour les

habitants. Les personnes concernées recevront des avis les informant de la déviation qui sera mise en place, pour les véhicules, depuis le chemin de Tattes-Fontaine vers le chemin du Dori ou vers le chemin de la Cocuaz, pour rejoindre le chemin de la Seymaz.

Formation Save A Life

Vendredi dernier a eu lieu la formation Save A Life, qui avait pour but de former les personnes souhaitant devenir premiers répondants à l'utilisation des défibrillateurs semi-automatiques présents dans la commune. Pour rappel, les premiers répondants ont une application dédiée sur leur téléphone, grâce à laquelle ils peuvent recevoir une notification en cas de suspicion d'arrêt cardiaque ou autre incident, ce qui leur permet de répondre rapidement, avant les secours. Ce système permet de sauver passablement de vies. La formation, ouverte aux habitants de la commune, s'est bien déroulée ; sur 12 inscrits, 8 y ont participé. La Mairie a par ailleurs reçu de nombreuses remarques de personnes qui étaient intéressées, mais qui ne souhaitaient pas suivre une formation longue, destinée aux premiers répondants. Ces dernières ont demandé s'il serait envisageable d'organiser une formation plus courte, visant uniquement à découvrir ces appareils et à apprendre à les utiliser. La question a été transmise à l'association Save A Life, qui a confirmé que c'était tout à fait possible. La Commune essaiera donc de mettre en place ce type de formation allégée à l'avenir.

4. Communications du Bureau

La Présidente indique qu'elle a reçu ce jour une lettre d'habitants de la commune. Elle l'a transférée en début d'après-midi aux conseillers, qui n'ont donc pas disposé de beaucoup de temps pour en discuter. Il semblerait souhaitable d'apporter une réponse aux auteurs de ce courrier et de leur proposer une audition dans une commission, afin d'éclaircir la situation. Le Bureau propose donc que ces personnes soient entendues en Commission aménagement du territoire, par Mme Hüsler Enz, présidente, et les commissaires.

M. GARDIOL estime que c'est une bonne idée d'entendre ces comuniers au sein d'une commission. Il relève que c'est d'ailleurs leur droit, puisqu'il est prévu, lorsqu'un sujet est renvoyé du Conseil municipal à une commission, que toute personne intéressée puisse demander à être auditionnée. La démarche est faite quelque peu à l'envers en l'occurrence, mais il importe de résoudre le problème.

La Présidente ajoute qu'il n'y a pas d'urgence et qu'il semble opportun d'éclaircir les points qui doivent l'être. Elle demande si Mme Hüsler Enz accepterait d'auditionner ces personnes.

Mme HÜSLER ENZ le confirme. Elle considère que c'est une bonne idée.

La Présidente met aux voix la proposition de renvoyer cet objet à la Commission aménagement du territoire afin que les auteurs dudit courrier puissent être auditionnés.

Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

La Présidente demandera donc aux personnes concernées de prendre contact avec l'administration afin d'organiser leur audition.

5. Élection des membres du Bureau

La Présidente indique que les commissaires qui souhaiteraient changer de commission peuvent s'annoncer.

M. GARDIOL informe le Conseil que le VOV demande que M. Amedeo Serra remplace la Présidente à la Commission des finances.

La Présidente rappelle qu'elle avait pris cette commission en plus, car M. Serra ne savait pas, au moment de commencer, s'il pourrait tout faire.

VL

Elle met aux voix le changement susmentionné.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, que M. Amedeo Serra remplace la Présidente au sein de la Commission des finances.

La Présidente passe à l'élection des membres du Bureau.

M. GENOUD indique qu'il est d'usage de commencer par l'élection du secrétaire.

La Présidente indique qu'il faut que ce soit un membre du VOV, pour respecter le tournus. Ayant elle-même occupé les postes de présidente et vice-présidente, elle se porte candidate au poste de secrétaire et met aux voix cette proposition.

La Présidente est élue au poste de secrétaire, à l'unanimité.

La Présidente observe qu'il est de coutume que la secrétaire devienne vice-présidente. En conséquence, elle met aux voix la candidature de Mme Riccio à ce poste.

Mme Riccio est élue au poste de vice-présidente, à l'unanimité.

La Présidente indique que la nouvelle présidente, si elle est élue, serait donc Mme Turrettini à partir du mois prochain.

Mme Turrettini est élue par acclamation au poste de présidente.

6. Communications des commissions

Durabilité et Bâtiments (CDB)

M. VAUCHER donne lecture du compte rendu de la visite de terrain qui s'est déroulée le 4 mars 2024. À ce sujet, la précédente visite avait bien donné lieu à un compte rendu, et ses propos lors de la dernière séance du Conseil étaient donc erronés.

« Compte rendu la séance de la Commission durabilité et bâtiments élargie au Conseil municipal du lundi 4 mars, à 18 h 30, à l'angle du chemin des Princes et de la route de Mon-Idée

Cette séance a consisté en une visite du chantier du projet Gardy, réalisation qui à terme accueillera la caserne du Groupement des sapeurs-pompiers volontaires de Choulex et Vandœuvres, les locaux et l'espace de stockage de la voirie, la nouvelle déchetterie communale, ainsi qu'un appartement.

Outre les membres du délibératif, étaient présents deux architectes, chacun issu d'un des deux bureaux mandatés, le chef de chantier, ainsi que Mme le Maire, M. l'Adjoint au maire délégué à la Commission durabilité et bâtiments et le responsable technique communal.

Cette séance a fait suite à la séance de la Commission durabilité et bâtiments (CDB) élargie au Conseil municipal du 18 janvier 2021, ainsi qu'aux séances de la CDB du 7 février 2022 et de la Commission finances et gestion du 23 février 2022, lors desquelles le crédit d'investissement brut d'un peu plus de CHF 9'660'000.- avait été préavisé favorablement à l'unanimité.

La visite a débuté par le bâtiment de l'ancienne ferme qui abritera les locaux du personnel de voirie, ainsi qu'un logement. La présentation commença par la partie dévolue au stockage, soit un espace non chauffé et qui représente un important volume vertical sur tous les niveaux. Certains élus se sont rendus au 1^{er} étage (mezzanine), qui comprendra un réfectoire et un bureau. Les vestiaires quant à eux seront localisés au rez-de-chaussée.

Puis, la visite s'est poursuivie dans le bâtiment de la halle qui sera partagé entre les pompiers et la voirie, à l'exclusion du premier étage, qui est en fait une vaste mezzanine et qui ne servira qu'aux premiers. L'assistance a d'abord été dirigée au sous-sol où se trouvera un espace de stockage. Y seront également stationnés les remorques et chariots des pompiers. Une deuxième zone accueillera les vestiaires et les sanitaires des sapeurs.

Ensuite, l'assemblée a visité la mezzanine, où elle a pu prendre la mesure du beau volume à disposition, lequel abritera une salle de formation, des bureaux, une grande cuisine et un réfectoire. A relever que des fenêtres offriront une vue sur l'intérieur de la halle.

La visite s'est terminée par le rez-de-chaussée. Pour les pompiers, il s'agira du lieu de stationnement des camions et il leur sera possible de travailler debout sur les véhicules. Lesdits camions pourront accéder à la halle par un ingénieux et innovant type de portes battantes. Sous la mezzanine figureront deux locaux spécifiques, l'un pour les systèmes respiratoires et l'autre pour les produits dangereux. Quant à la voirie, y seront aussi stationnés ses véhicules et elle disposera d'un établi, ainsi que de locaux dans lesquels se trouveront entre autres une buanderie et le compresseur.

Ensuite, un temps fut consacré aux questions des conseillers, lors duquel fut notamment évoquée la rampe permettant l'accès au sous-sol de la halle.

A noter qu'il a été indiqué que la toiture serait achevée par la pose de la panne faîtière la semaine suivant la séance, ce qui a été réalisé depuis, le bâtiment étant désormais hors d'eau. En outre, l'achèvement des travaux fut annoncé pour la fin du mois de septembre prochain.

Après quoi la visite fut suivie d'une collation qui permit des échanges informels. »

M. VAUCHER poursuit avec le compte rendu de la séance du 15 avril 2024, lequel servira aussi de rapport de la Commission pour la délibération DM 08-2024, traitée ci-après.

« Compte rendu de la séance de la Commission durabilité et bâtiments élargie au Conseil municipal du lundi 15 avril 2024, à 19h

Mises à part l'approbation de l'ordre du jour et l'absence de point en divers, la séance fut consacrée à deux projets de délibérations nécessitant préavis, soit la délibération 07 (crédit complémentaire relatif à la Maison Olivier) et la délibération 08 (crédit d'investissement pour un plan d'action en matière d'équipements publics).

En préambule, il fut expliqué que s'il avait été initialement décidé de renvoyer ces objets à une séance de commission conjointe ou réunie de la Commission durabilité et bâtiments (CDB) et de la Commission aménagement du territoire (CAT), la présidente de la seconde a proposé de plutôt tenir une séance de commission ouverte au Conseil municipal, de façon à ne pas exclure les quelques conseillers qui ne siègent dans aucune de ces deux commissions. Cette proposition a été jugée bienvenue et fut approuvée.

Il a été fait remarquer que dans le cas d'une séance de commissions réunies, le nombre de conseillers à voter les préavis eut été doublé. Il a ainsi été décidé de faire voter d'une part les membres permanents de la CDB, puis également ceux de la CAT, par conformité avec ce qui avait été annoncé lors de la dernière séance plénière.

Concernant la première délibération, Mme le Maire expose que, selon les architectes, il semble plus logique d'inclure la menuiserie à la rénovation de la Maison Olivier car les deux bâtiments sont adjacents et situés sur la même parcelle. De plus, ils ont tous deux été considérés comme intéressants par la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Il est en outre rappelé que c'est

grâce à la cohérence du projet de rénovation que l'autorisation préalable fut délivrée et il pourrait s'avérer plus compliqué d'obtenir l'autorisation définitive si la menuiserie n'était pas incluse.

Est ensuite évoquée la procédure d'opposition relative à l'autorisation préalable, et l'Exécutif explique avoir décidé d'aller de l'avant, car ladite procédure ne porte pas sur les bâtiments existants. De fait, la demande définitive ne comprendra pas les nouveaux bâtiments. Pour rappel, le projet initial avait été scindé en deux.

Par ailleurs, il est relevé que la non-inclusion de la menuiserie présente le risque que l'autorisation pour la rénovation de celle-ci ne soit pas accordée par la suite. En outre, la menuiserie est désormais en ruine depuis un certain temps et il est souhaité de créer un cheminement piétonnier depuis le parc de la Mairie jusqu'à l'école en passant par le mail. Ce d'autant que les travaux du trottoir en face de l'école ont été autorisés. Si les deux bâtiments sont différents, également dans les affectations qui y sont prévues, les deux projets sont liés et forment un tout cohérent.

Quant aux aménagements extérieurs, il est expliqué que, bien qu'ils ne soient pas encore définis, il apparaît logique de les prendre en compte dans l'ensemble de l'espace à aménager.

Enfin, il est relevé que la rénovation conjointe des deux bâtiments rendrait les travaux moins compliqués, notamment s'agissant de l'installation de chantier.

La CDB a préavisé ce projet de délibération favorablement à l'unanimité, de même que la CAT.

Mme le Maire a ensuite présenté le projet de plan d'action en matière d'équipements publics, soit la seconde délibération soumise à préavis.

Concernant la question de la rénovation du centre communal, il semble plus logique de se concentrer d'abord sur la Maison Olivier, qui est inutilisée, plutôt que sur ledit centre qui serait plus compliqué et onéreux à rénover.

Quant au choix du mandataire, il s'agira du bureau Urbaplan, qui dispose d'une très bonne connaissance de la commune et sera à même tant d'étudier les bâtiments existants que d'effectuer de la prospection foncière.

Une discussion a ensuite pris place au sujet de l'école, puis sur les différents bâtiments sis à Vandœuvre que la Commune pourrait acquérir.

La CDB a préavisé ce projet de délibération favorablement à l'unanimité, de même que la CAT.

La prochaine séance de la Commission durabilité et bâtiments se tiendra lundi prochain, 13 courant, à 19 heures. »

Culture et manifestations (CCM)

Mme TURRETTINI donne lecture du compte rendu de la séance du 22 avril 2024.

« Lors de la dernière séance, l'ordre du jour était conséquent.

La Commission a commencé par parler du choix de films pour le cinéma en plein air, qui aura lieu du 28 au 31 juillet prochains dans le parc.

Puis, elle a mené une discussion extrêmement intéressante sur la motion qui concerne le mérite communal ; la Commission a bien avancé, mais n'a pas encore finalisé son travail.

Ensuite, une discussion s'est tenue sur les différents dossiers déposés pour le futur spectacle dans le parc (à l'été 2025).

Finalement, la Commission a attribué des subventions, dont la liste sera jointe au présent procès-verbal.

La prochaine séance est fixée au 3 juin 2024. »

Finances et Gestion (CFG)

M. GARDIOL prie les conseillers de l'excuser par avance de certaines redites, qui sont inévitables dans la mesure où certains objets ont été traités à la fois en Commission durabilité et bâtiments et en Commission des finances. Il donne lecture du compte rendu de la séance du 24 avril 2024.

« La Commission des finances a commencé ses travaux à 19h30 en présence de Mme le Maire Laurence Miserez, de ses adjoints René Stalder et Maximilien Turrettini, ainsi que de Messieurs Christophe Genoud, secrétaire général, et Daniel Godel, responsable financier.

Après avoir approuvé l'ordre du jour, ainsi que le procès-verbal de la précédente séance du 13 mars 2024, les commissaires ont traité des différentes délibérations résumées ci-après.

Au point 3 de l'ordre du jour, la délibération DM 07-2024 concernait un crédit complémentaire pour des honoraires d'architectes et d'ingénieurs d'un montant de CHF 56'000.- TTC, en vue d'obtenir l'autorisation de construire pour la rénovation de la menuiserie et les aménagements extérieurs qui lui sont liés. Elle complète la délibération 12-2022 du 16 octobre 2023, qui était relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement brut pour les honoraires d'architectes et d'ingénieurs en vue d'obtenir une autorisation définitive relative à la réalisation d'un projet de rénovation de la Maison Olivier, de CHF 125'000.-.

En préambule à cette délibération, il faut savoir qu'elle a déjà été présentée en Commission durabilité et bâtiments élargie.

Comme il s'agit d'un dossier assez sensible, Mme le Maire confirme que ce crédit d'investissement complémentaire ne concerne que la transformation de la menuiserie. Elle rappelle que l'OAC et la CMNS ont clairement indiqué que ce bâtiment doit être conservé dans son aspect, qui est le témoin du passé artisanal de Vandœuvres. On ne peut donc pas toucher le volume et le gabarit de ce bâtiment. Elle précise également que le projet de construction de deux nouveaux bâtiments sur cette parcelle est pour le moment abandonné. Enfin, elle indique que cette demande de crédit complémentaire est motivée par la quasi-obligation d'effectuer la rénovation de la Maison Olivier et de la menuiserie en coordination.

En effet, les mandataires ont attiré l'attention de la Commune sur le fait que l'autorisation de construire ne pourrait ne pas être obtenue si elle n'incluait pas la transformation de la menuiserie, qui a été identifiée comme un enjeu patrimonial.

En conclusion, elle insiste sur le fait que, au vu des volumes et des gabarits de ces bâtiments que la Commune est obligée de conserver, ces rénovations ne changeront en rien l'identité et l'apparence du centre du village.

Puis, après quelques questions complémentaires des commissaires, la Commission préavis favorablement la délibération à l'unanimité, soit par 7 voix pour.

Le point 4 de l'ordre du jour concernait la délibération DM 08-2024 – Crédit d'investissement portant sur l'établissement d'un plan d'action en matière d'équipements publics communaux de CHF 65'000.- TTC.

En préambule, il faut savoir que cette délibération a été largement débattue lors de la séance conjointe de la Commission durabilité et bâtiment et de la Commission aménagement du territoire, de plus élargie au Conseil municipal afin de ne pas exclure certains conseillers municipaux qui ne siègent dans aucune d'entre elles.

Le Président de la Commission durabilité et bâtiments indique que cette délibération a été votée à l'unanimité des membres des deux commissions.

Mme le Maire et M. Genoud exposent des arguments qui sont capitaux concernant l'avenir et le développement de la Commune et qui doivent être relevés dans le rapport de la Commission des finances.

Depuis quelques années, Vandœuvres vit une transformation importante. La croissance de sa population est soutenue. En 2014, la Commune comptait 2'589 habitants et, en 2023, elle en comptait 2'915, soit une augmentation de 15 %. Cette croissance démesurée, due à la modification de la loi sur la densification votée au Grand Conseil il y a quelques années, engendre des mutations importantes des prestations publiques, du nombre de salles de classe et des diverses tâches que la Commune doit accomplir, celles-ci croissant en fonction de l'augmentation de la population.

Mais le pire est à venir, entre 2024 et 2027, avec les constructions de 200 logements, dont les plus grandes opérations immobilières sont 68 logements à la route de Vandœuvres 77, et deux projets au chemin de la Blonde comprenant 72 logements. C'est en vue de cet avenir proche que cette étude devra répondre aux nouveaux besoins en infrastructures. Citons comme exemple l'école, où il faudra bien trouver une solution pour loger tous les nouveaux élèves, car elle atteindra, selon les projections, les 300 écoliers autour de 2030, à la place de 198 aujourd'hui.

La Commission félicite donc l'Exécutif pour cette demande qui doit permettre d'avoir une vision future des investissements nécessaires et de répondre à cette très importante croissance. Un commissaire relève que les législatures précédentes n'ont pas eu de vision d'avenir et qu'elles auraient dû le faire. Ceci aurait peut-être évité la situation dans laquelle la Commune se trouve actuellement. Si une étude avait été menée, ils auraient sans doute conservé une partie des terrains constructibles communaux, afin de pouvoir agrandir l'école entre autres, au lieu de construire uniquement des logements.

Après ces débats, la Commission préavise favorablement à l'unanimité, soit par 7 voix pour, la délibération DM 08-2024.

Le point 5 de l'ordre du jour concernait la DM 09-2024 – Approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023.

C'est avec une grande satisfaction que l'Exécutif et l'ensemble de la Commission des finances abordent ce point de l'ordre du jour. En effet, le budget 2023 présentait un excédent de revenus de CHF 15'300.-, mais la réalité a été un excédent de revenus de CHF 3'129'282,82.

Comme Mme le Maire l'explique dans l'exposé des motifs de cette délibération, cette excellente situation provient essentiellement d'une hausse importante de la production fiscale pour 2023, passant de CHF 10'453'520.- au budget 2023, à CHF 13'612'474.-. Mais il faut savoir que ces rentrées supplémentaires sont surtout dues aux correctifs d'estimations des années antérieures.

Le résultat financier net est en légère augmentation, passant de CHF 2'054'192.- en 2022 à CHF 2'093'768,26 pour 2023.

Les charges extraordinaires s'élèvent à CHF 1'127'616.- et concernent des amortissements complémentaires, compte tenu de la politique menée par l'Exécutif, en accord avec le Conseil municipal, visant à diminuer les charges d'amortissements dans l'optique des futurs investissements qui seront indispensables au vu de l'augmentation importante de la population de la commune, comme mentionné auparavant (classes d'école, crèches, etc.).

Après quelques questions et sans remarque particulière au sujet de ces comptes, ces derniers sont mis au vote et sont préavisés favorablement à l'unanimité, soit par 7 voix pour.

Le point 6, divers, de l'ordre du jour a été consacré à l'examen des comptes 2023 du Groupement des sapeurs-pompiers Choulex-Vandœuvres. M. l'Adjoint Maximilien Turrettini explique les raisons du déficit

de CHF 33'954,19. Puis, à la suite des questions de commissaires, il indique que les indemnités des sapeurs-pompiers s'élèvent à CHF 22.- de l'heure. Il indique également que la répartition pour la subvention des communes est fixée en raison de deux éléments : la surface totale de chacune des communes et le nombre d'habitants.

En finalité, ces comptes rencontrent un préavis favorable de la part de la Commission et seront présentés sous la forme d'une résolution, comme le prévoient les statuts du Groupement, lors du Conseil municipal du 6 mai.

Puis, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. »

Routes, Domaine Public et Sécurité (CRDPS)

Mme HUYGHUES-DESPOINTES indique que le compte rendu de la séance de Commission se fera lors du Conseil municipal du 10 juin, dans la mesure où celle-ci s'est tenue jeudi 25 avril, soit il y a six jours ouvrables, et qu'aucun projet de la procès-verbaliste n'est encore parvenu à la Commission.

Communication et Naturalisations (CCN)

La Présidente donne lecture du compte rendu de la séance du 29 avril 2024.

« Comme à l'accoutumée, les commissaires se sont réunis pour une séance de relecture des articles déjà écrits ainsi que le choix des photos pour illustrer la prochaine Coquille, qui sera la n° 60. »

Sociale, Sports et Loisirs (CSSL)

Mme PICTET donne lecture du compte rendu de la séance du 2 mai 2024.

« Après l'approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de la séance du 14 mars 2024, elle a attribué des subventions pour des dossiers humanitaires, sociaux et sports, dont la liste sera jointe au présent procès-verbal.

La séance a été levée à 20h et la prochaine commission se tiendra le 13 juin. »

7. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

Arve et Lac

Mme le Maire annonce que deux sujets ont été traités en Commission urbanisme Arve et Lac la semaine dernière.

Tout d'abord, un très grand nombre d'organismes, institutions et autres représentants d'autorités publiques ont été consultés sur le sujet de la VTT, la Vision territoriale transfrontalière. Il ne s'agit pas d'un plan directeur, mais d'un document élaboré en particulier par le Département cantonal du territoire et ses différents services, en concertation avec tous les acteurs du Grand Genève, en particulier les communes françaises voisines, le canton de Vaud et, bien entendu, les communes genevoises. Vu la technicité du sujet et l'impact important de cette Vision territoriale transfrontalière sur la révision du Plan directeur cantonal qui commencera cet automne, les 15 communes d'Arve et Lac ont estimé qu'il était nécessaire de trouver un consensus pour défendre les intérêts de la région, car elles se sentent peu entendues par rapport au reste du canton et par rapport à la France. Une urbaniste a été mandatée pour rassembler les demandes et les expertises de toutes les communes, chacune ayant répondu séparément, et une réponse commune a été mise au point, au nom d'Arve et Lac.

L'impact de cette Vision reste à déterminer, puisque c'est un document qui n'a pas de valeur juridique à proprement parler, mais qui sert de base à la révision du Plan directeur cantonal. La Commission consultative cantonale d'aménagement du territoire, dont Mme le Maire est membre depuis le mois de février et où la VTT a aussi été présentée, travaillera sur le Plan directeur cantonal à réviser. Les échos

entendus à ce propos étaient peu engageants et la plupart des gens se disaient déçus, voire agacés, de l'imprécision des cartes et de la position des porteurs de ce projet. Tout cela est un peu inquiétant, raison pour laquelle il semblait important de prendre position. Les communes d'Arve et Lac ont dit clairement ce qui ne leur convenait pas et se sont unies pour défendre leurs intérêts. La Commune aura l'occasion de suivre ce dossier, et Mme le Maire en particulier, à la fois en tant que membre de la commission cantonale et en tant que présidente d'Arve et Lac.

Un autre sujet suscite énormément d'inquiétudes dans les communes d'Arve et Lac, à savoir le projet de construction d'un nouveau tunnel pour le collisionneur de hadrons. Une réunion a eu lieu à ce sujet à Choulex, il y a quelques mois, et les communes ont également exprimé une grande préoccupation lors de la plénière d'Arve et Lac. Il a été question à nouveau de s'unir pour transmettre ces inquiétudes et obtenir plus d'informations, en interpellant les autorités. Plusieurs moyens sont envisagés. Le premier consiste à soumettre à chaque conseil municipal des communes d'Arve et Lac une résolution visant à interpeller le Conseil d'État ou le Grand Conseil. Cela donnera également l'occasion aux conseillers municipaux de se positionner. Le deuxième moyen consiste à écrire des courriers à différents niveaux, y compris fédéral puisque le sujet n'est pas que cantonal, mais aussi national, voire international. Enfin, une séance publique d'information devrait être organisée, pour tous les habitants d'Arve et Lac, en septembre ou en octobre, avec des interventions de représentants du CERN, mais aussi d'autres organismes.

Ce sont donc des questions très concrètes qui sont prises en main par les autorités des communes d'Arve et Lac.

ACG

Une décision importante a été prise lors de la dernière assemblée générale extraordinaire, à savoir la validation du déménagement de l'ACG et des entités affiliées dans de nouveaux locaux se trouvant à l'adresse Esplanade 1-3, Lancy Pont-Rouge.

En effet, l'ACG compte énormément de personnel administratif, et de nouvelles personnes ont encore été engagées, car tout grandit. Les locaux actuels sont disséminés sur plusieurs sites, principalement à Carouge, et ils ne sont plus adaptés, car ils sont devenus trop petits. De plus, le fait qu'ils ne se trouvent pas sur le même site pose différents problèmes qui causent une perte d'efficacité. Un travail de réflexion sur un éventuel déménagement a donc été mené durant de longs mois et toute une étude a été lancée pour conduire la prospection de locaux. Une réflexion a également été menée sur les montants des loyers. Tout cela a donné lieu à une note extrêmement précise. La proposition finale était donc le déménagement évoqué, à Lancy Pont-Rouge, avec un avantage géographique, puisque le site est facile d'accès pour tout le monde, quel que soit le moyen de transport. Les nouveaux bureaux seront aussi très proches de l'IMAD, une institution qui travaille étroitement avec les communes, et quelques mises en commun de salles pourraient être envisagées.

Ce déménagement, bien entendu, ne se fait pas sans frais. La signature du bail serait effective depuis le 1^{er} juillet 2024, avec une exemption de loyer pendant une année, afin de prévoir les travaux d'aménagement. L'emménagement devrait, quant à lui, avoir lieu durant le deuxième semestre 2025. Tous les frais d'aménagement seraient pris sur les fortunes des différents groupements (ACG, GIAP, SIACG). Pour la suite, un impact est à prévoir sur le budget de fonctionnement, car le nouveau loyer sera plus élevé que l'ancien, qui était très bas. Des paliers sont prévus sur trois ans, à partir de 2025, sur les cotisations payées par les communes à l'ACG. Ce déménagement, qui a été reconnu comme nécessaire, a été validé par l'assemblée générale à la quasi-unanimité.

Une autre question a été traitée, à savoir le renouvellement par le GIAP de certains iPhone, qui sont utilisés pour les réservations des restaurants scolaires. Finalement, à l'issue d'un grand débat ayant trait, notamment, à l'obsolescence programmée, cette acquisition a été validée.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES demande s'il serait possible de joindre au procès-verbal du Conseil municipal la note sur laquelle figurent les montants, puisqu'aucun chiffre n'a été cité.

Mme le Maire indique que, si c'est possible, ce sera fait.

M. GARDIOL observe que la construction d'un tunnel pour le collisionneur de hadrons du CERN est un projet fantastique pour l'avenir de Genève. Les conseillers auront l'occasion d'en débattre à l'avenir, mais il est d'avis qu'il ne faut pas se recroqueviller sur soi-même et ne laisser que les banques et les gérants de fortune faire prospérer Genève. Le CERN est aussi un outil pour cela.

Communes-École

Mme PICTET indique que le comité Communes-École s'est réuni le 24 avril.

Après l'approbation du PV du 15 novembre 2023, le bilan du premier semestre a été présenté : 108 cours et ateliers ont été ouverts et les recettes des inscriptions sont de 295'603.-. Des journées portes ouvertes se tiendront du 13 au 16 mai et la liste des cours ouverts, sans inscription et gratuits se trouve sur le site Internet. Le cours de sculpture sur pierre est arrêté faute de salle à disposition et la recherche est en cours. Les cours de la rentrée 2025 qui attendent encore un professeur seront listés en annexe au présent procès-verbal.

Par ailleurs, un nouveau logiciel de gestion, Cogitosport, a été acquis pour le comité.

La séance a été levée à 19h45.

Groupement des sapeurs-pompiers volontaires de Choulex-Vandœuvres

M. TURRETTINI relève que ce sujet fera l'objet de discussions au point 12 de l'ordre du jour. Comme l'a annoncé M. GARDIOL, il pourra réexpliquer à ce moment-là la raison de la perte d'un peu plus de 33'000.- sur l'exercice 2023.

ORPC-Seymaz

L'organisation s'est réunie le 26 mars dernier pour discuter des comptes 2023 et valider ces derniers. Cela a été fait à l'unanimité, avec des comptes à l'équilibre. Il y aura par ailleurs des rétrocessions pour l'année 2023, puisque de l'argent se trouvait déjà sur les comptes l'année précédente ; il s'agira d'environ CHF 9'000.- pour Vandœuvres. En dehors de cela, l'ORPC-Seymaz se porte bien. Des changements sont prévus dans l'effectif l'an prochain, puisque le fourrier de l'organisation de protection civile partira à la retraite. Il travaille pour l'instant en tant qu'employé communal à Chêne-Bougeries. Un des prochains défis consistera donc à organiser l'entretien du poste de commandement ainsi qu'un certain nombre de tâches que cette personne effectuait pour la protection civile.

8. Décisions de l'ACG sujettes à opposition

Néant.

9. DM 08-2024 – Crédit d'investissement portant sur l'établissement d'un plan d'action en matière d'équipements publics communaux de 65'000 F TTC – rapport de commission

En l'absence de questions, la Présidente met au vote la délibération DM 08-2024.

Le Conseil municipal accepte la délibération DM 08-2024 par 14 oui, soit à l'unanimité.

10. DM 09-2024 – Approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023 – rapport de commission

La Présidente met au vote la délibération DM 09-2024.

Le Conseil municipal accepte la délibération DM 09-2024 par 14 oui, soit à l'unanimité.

M. GARDIOL revient sur les propos de Mme le Maire, qui exprimait une certaine préoccupation vis-à-vis des baisses d'impôts annoncées. Vu les rentrées fiscales, qui sont très importantes par rapport à ce qui était prévu, il est pour sa part d'avis qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir pour le moment.

11. R 02-2024 – approbation des comptes 2023 du Groupement des sapeurs-pompiers Choulex- Vandœuvres

M. TURRETTINI remercie en préambule M. GARDIOL pour le rapport qu'il a dressé tout à l'heure. Effectivement, l'approbation de ces comptes doit se faire, de manière formelle, par voie de résolution. La perte se monte à CHF 33'954,19. Elle s'explique par le fait que, pour l'exercice 2023, il avait été décidé, lors de l'exercice budgétaire précédent, de reverser aux deux communes CHF 29'629,82 au prorata de la contribution de chacune d'entre elles, vu l'excédent effectué lors de l'exercice 2022. Une partie de cet argent a donc été restitué aux deux communes. De plus, le Groupement a fait l'acquisition d'un nouveau camion ; or l'amortissement de la première année n'avait pas été intégré au budget, ce qui explique la différence entre les CHF 29'629,82 susmentionnés et la perte finale de CHF 33'954,19. Pour rappel, les comptes ont été approuvés à l'unanimité par le Groupement et préavisés favorablement, à l'unanimité également, par la Commission financière.

M. GENOUD donne lecture de la résolution.

R 02-2024 – approbation des comptes 2023 du Groupement des sapeurs-pompiers Choulex- Vandœuvres

Vu le compte de pertes et profits et le bilan du Groupement des sapeurs-pompiers Choulex-Vandœuvres,
vu le rapport de l'organe de révision SFER Société fiduciaire et de révision SA, Genève, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2023 du 12 avril 2024,
vu l'approbation des comptes 2023 par le Conseil intercommunal du Groupement des sapeurs-pompiers Choulex-Vandœuvres du 23 avril 2024,
Vu l'approbation des comptes 2023 par la Commission Finances et Gestion du 24 avril 2024,
vu l'article 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes (LAC), du 13 avril 1984,
vu l'exposé des motifs du Maire,
sur proposition du Maire,
le Conseil municipal

D E C I D E

D'approuver les comptes 2023 du Groupement des Sapeurs-pompiers Choulex-Vandœuvres présentant un total des charges à hauteur de CHF 199'804,59 et un total des recettes de CHF 165'850,40, faisant ainsi apparaître une perte de CHF 33'954,19.

La Présidente met au vote l'entrée en matière sur la résolution R 02-2024.

Le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la résolution R 02-2024 par 14 oui, soit à l'unanimité.

La Présidente met au vote la résolution R 02-2024.

Le Conseil municipal accepte la résolution R 02-2024 par 14 oui, soit à l'unanimité.

12. DM 03-2024 - Crédit d'investissement brut pour l'achat d'une balayeuse Ravo série 5 pour un montant de 217'766 F TTC – rapport de commission

La Présidente cède la parole à M. TURRETTINI.

M. TURRETTINI explique que l'Exécutif retire cette délibération, qui a été traitée lors de la dernière Commission routes, domaine public et sécurité.

Des essais et tests ont été effectués par la voirie sur deux types de balayeuses (thermiques et, suite à une demande de la Commission, électriques). Même s'ils ne s'y attendaient pas forcément, les cantonniers ont été extrêmement séduits par un modèle électrique, qui présentait une capacité d'aspiration bien supérieure à tous les modèles thermiques essayés. Il s'agit là d'une surprise, car il n'est pas habituel de voir une machine électrique de ce type être plus performante qu'une machine thermique.

Le prix d'une balayeuse électrique se monte à environ deux fois le prix d'un modèle thermique et cette délibération aurait donc fait l'objet de discussions pour un coût tout autre que celui mentionné. De plus, les coûts totaux d'entretien sur la balayeuse actuelle (également une Ravo) ont été évoqués avec la voirie. Après enquête et analyse, il s'avère qu'environ CHF 1'000 par mois sont acceptables pour les coûts d'entretien d'une machine de ce type. Or, ces six dernières années, l'entretien sur cette balayeuse, incidents compris et étant précisé que passablement de choses ont été prises en charge par le constructeur, s'élève à un peu plus de CHF 50'000.-, soit un montant qui se trouve dans la moyenne. Il faut préciser que les cantonniers effectuent aussi certains travaux eux-mêmes, puisqu'ils connaissent bien cette machine.

Il faut également ajouter que, après le dernier incident fâcheux de l'été dernier, beaucoup d'éléments ont été revus avec le constructeur. Des mises à jour ont été effectuées au niveau de la carrosserie, du moteur, et d'un certain nombre de pièces. Il a été découvert que l'incendie sur ce véhicule était dû à des pièces d'attache qui, sur ce modèle, étaient en plastique (dans le but de faire des économies) et qui se trouvaient très proches du filtre à particules. Ce dernier étant un des composants qui chauffe le plus, les pièces en plastique ont fondu et finalement pris feu. En outre, depuis ces mises à jour, la consommation d'huile est rentrée dans la norme, ce qui n'était pas le cas, même avant les incidents évoqués ci-dessus. Il en va de même pour la consommation d'eau.

Ainsi, après un automne de travail avec la machine, la question a été posée aux cantonniers de savoir s'ils se sentaient en sécurité avec cette balayeuse, et leur réponse a été clairement affirmative.

Il faut également préciser que, pour l'instant, le modèle électrique pose des problèmes notamment d'autonomie. L'essai effectué n'a pu durer que quelques heures et les cantonniers ont pris note de la baisse de la batterie en fonction des kilométrages. En l'état, il serait nécessaire d'installer une borne électrique, si possible à recharge rapide, dans leurs locaux, car l'autonomie actuelle n'est pas suffisante pour assurer toute une journée de travail et ils devraient prévoir une recharge pendant la pause de midi, par exemple. Après discussion et vu l'évolution rapide dans le domaine de l'autonomie des véhicules électriques, l'Exécutif trouve judicieux, comme la Commission, d'attendre quelques années, tout en sachant que la durée de vie d'une balayeuse, dans les communes voisines, atteint entre 10 et 12 ans. Avec les mises à jour effectuées, il est envisageable pour les cantonniers de continuer à utiliser ce véhicule et d'arriver à une durée de vie proche des 10 ans. Cela permettrait de voir une évolution de l'autonomie et des capacités de la machine.

Il faut ici rappeler que le territoire communal de Vandœuvres est particulier, car il est traversé par des cordons boisés et des chemins bordés d'arbres qui sont rapidement couverts de feuilles et de déchets végétaux. Pour cette raison, les cantonniers font beaucoup plus de kilomètres et d'heures avec la machine, par rapport à d'autres communes de taille comparable.

Pour toutes ces raisons, l'Exécutif retire donc la présente délibération, qui reviendra vraisemblablement dans quelques années, pour un type de véhicule qui correspondra mieux aux besoins de la Commune. M. TURRETTINI tient à remercier la Commission, qui a beaucoup travaillé sur ce sujet, tout comme les cantonniers. Ce travail très complet n'est pas vain, car il pourra être mis à profit dans quelques années et tout ne sera pas à refaire. Les cantonniers sont également satisfaits, car ils ont pu voir ce qui fonctionne ou non sur les différents véhicules.

13. Propositions individuelles et questions

Néant.

14. Divers

Plan de parcours du marathon

Mme PICTET indique que plusieurs personnes l'ont interpellée au sujet du plan du marathon qui a été distribué. Le nom des rues n'y est pas visible et il n'est par conséquent pas très clair. Il semblerait judicieux de le revoir, peut-être en envisageant d'imprimer le plan en plus grand, voire recto verso.

Mme le Maire prend note de cette remarque, qu'elle relayera aux organisateurs du marathon. Une incohérence relative à un cheminement lui a également été rapportée et cette carte peut sans doute être améliorée. Un débriefing est prévu avec les organisateurs et ce sera l'occasion de leur relayer ces observations. Jusqu'à présent, les critiques avaient porté sur la signalisation sur place, notamment les panneaux sur les routes. Ils sont désormais installés assez tôt, en complément des flyers, qui doivent effectivement être précis.

Le triathlon, quant à lui, aura lieu le premier week-end de juillet. L'année dernière, la carte fournie était un désastre puisqu'on n'y reconnaissait même pas la route de Vandœuvres. La Commune avait menacé les organisateurs de refuser que le tracé passe sur le territoire de Vandœuvres. En conséquence, un travail a été fourni pour que le plan distribué soit beaucoup plus précis et un lien a été ajouté sur le flyer, qui renvoie aux sites du triathlon et de la Commune, ce qui permettra d'agrandir la carte et de consulter les détails concernant les fermetures de routes et les horaires. Quelque chose de similaire pourrait être envisagé pour le marathon.

La Présidente relève qu'un QR Code sur le flyer, que les habitants pourraient scanner avec leur téléphone, semblerait la méthode la plus simple.

Exposition

Mme PICTET transmet une invitation de Communes-École à une exposition d'ikebana, sur le thème « papier », qui aura lieu les 31 mai, 1^{er} juin et 2 juin.

M. GENOUD propose de se charger de la relayer.

15. Dossiers de naturalisation n° 2023.3680, 2023.3259, 2023.2926 et 2023.2900 (huis clos)

A l'unanimité, le Conseil municipal préavise positivement les dossiers de naturalisation n° 2023.3680, 2023.3259, 2023.2926 et 2023.2900.

VL

La séance est levée à 20h54.



La Secrétaire du Conseil municipal
Eugenia RICCIO



La Présidente du Conseil municipal
Véronique LEVEQUE

Annexes

1. Liste des subventions attribuées lors de la séance de la Commission culture et manifestations du 22 avril 2024

- CHF 500.- à BalkaFesti ;
- CHF 500.- à Pregny Alp Festival ;
- CHF 1'000.- à Alternatiba ;
- CHF 1'500.- au Festival international du film oriental (FIFOG) ;
- CHF 1'000.- à l'Association des Amis de l'Arvéla ;
- CHF 2'000.- au Chœur de Vandœuvres, Choulex et Cologny ;
- CHF 1'000.- à l'Association Pasaporte ;
- CHF 500.- à la Compagnie Melpomène ;
- CHF 500.- à Ciné Transat ;
- CHF 500.- à la Compagnie des Plaisantes.

2. Liste des subventions attribuées lors de la séance de la Commission sociale, sports et loisirs du 2 mai 2024

- CHF 2'000.- à Mercy Hands Europe (humanitaire) ;
- CHF 10'000.- au Concours de Crête (sports) ;
- CHF 2'000.- à Zédaga (humanitaire) ;
- CHF 2'000.- à l'Association des amis du Sakthi Children's Home (humanitaire) ;
- CHF 3'000.- à Graines de paix (humanitaire) ;
- CHF 5'350.- au CARÉ (social) ;
- CHF 4'000.- à Casa Alianza (humanitaire) ;
- CHF 10'000.- à Partage (social).

3. Liste des cours de Communes-École n'ayant pas encore de professeur

- Créer votre BD ;
- Badminton ;
- Carterie 3D ;
- Échecs ;
- Anglais ;
- Atelier d'écriture ;
- Qi gong ;
- Jardinerie, apiculture ;
- Cuisine brésilienne.